TREATY SERIES 1956 No. 2 RECUEIL DES TRAITÉS

COMMERCE

Exchange of Notes between Canada and Hungary

Signed at London, March 8, 1956

Suit and to In force March 8, 1956 why soloved and to the region of the state of th

COMMERCE

Échange de Notes entre le Canada et la Hongrie

Signées à Londres le 8 mars 1956

En vigueur le 8 mars 1956 most adopt de la vonette par le la vonet

43 200 388

43 279 409

b 163589 x

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.

Queen's Printer and | Imprimeur de la Reine et
Controller of Stationery | Contrôleur de la Papeterie
OTTAWA, 1958

b 3629888

Price: 25 cents
96075

Prix: 25 cents

EXCHANGE OF NOTES (March 8, 1956) BETWEEN CANADA AND HUNGARY CONCERNING THE SALE OF WHEAT TO HUNGARY

I

The Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary of Hungary to the United Kingdom to the Canadian High Commissioner to the United Kingdom

LEGATION OF THE HUNGARIAN PEOPLE'S REPUBLIC LONDON

46 Eaton Place, London, S.W. 1 8th March, 1956.

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to the proposal of the Government of Hungary that Canadian wheat be supplied to Hungary on a credit basis, and to confirm the agreement reached between our two Governments in the following terms:

- 1. Up to 150,000 tons of Canadian wheat shall be supplied for shipment to Hungary prior to July 31, 1956.
- 2. 15 percent of the invoice value of each cargo shall be paid at the time of shipment, and the outstanding 85 percent balance within one year from the date of each shipment.
- 3. Purchases of the wheat shall be made by the Hungarian Foreign Trade Organisation, Agrimpex, Budapest from an agent or agents of the Canadian Wheat Board.
- 4. The Government of Hungary and the National Bank of Hungary shall ensure that the payments will be made at due dates in accordance with the provisions of Paragraphs 2 and 3 above.
- 5. The Canadian Government shall instruct the Export Credits Insurance Corporation to insure Canadian exporters in respect of the balance due on each cargo.

If the foregoing is agreeable to the Government of Canada, I have the honour to propose, upon instructions from my Government, that this Note and your reply to that effect shall constitute an Agreement between our two Governments.

Please accept, Excellency, the assurance of my highest consideration.

JANOS KATONA

His Excellency Mr. N. A. Robertson, and a stand 8 of months and High Commissioner for Canada,

Canada House, Trafalgar Square,

London.

ÉCHANGE DE NOTES (le 8 mors 1956) ENTRE LE CANADA ET LA HONGRIE CON-CERNANT LA VENTE DE BLÉ À LA HONGRIE

The Consider Hob Commissioner for Canado to United Kingdom, to the

LONDON

L'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Hongrie au Royaume-Uni au Haut Commissaire du Canada au Royaume-Uni

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU PEUPLE DE HONGRIE À LONDRES

48, Eaton Place, Londres, s.w. 1 Le 8 mars 1956

Monsieur le Haut Commissaire,

J'ai l'honneur de me référer à la proposition du Gouvernement hongrois aux termes de laquelle du blé canadien serait fourni à crédit à la Hongrie, et de vous confirmer l'accord conclu entre nos deux Gouvernement selon les conditions suivantes:

- 1. Il sera fourni un maximum de 150,000 tonnes de blé canadien, pour expédition vers la Hongrie, avant le 31 juillet 1956.
- 2. La valeur facturée de chaque chargement sera payée dans la proportion de 15 pour 100 au moment de l'expédition, et dans la proportion restante de 85 pour 100 au plus tard un an après la date de chaque expédition.
- 3. Les achats de blé sont effectués par l'Organisation hongroise du commerce extérieur, Agrimpex, à Budapest, auprès d'un ou des agents de l'Office canadien du blé.
- 4. Le Gouvernement hongrois et la Banque nationale de Hongrie veilleront à ce que les paiements s'effectuent dans les délais prévus, conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessus.
- 5. Le Gouvernement canadien donnera instructions à la Société d'assurance des crédits à l'exportation d'assurer les exportateurs canadiens en ce qui concerne le solde à payer sur chaque chargement.

Si les dispositions qui précèdent agréent au Gouvernement canadien, j'ai l'honneur de proposer, selon les instructions reçues de mon Gouvernement, que la présente Note et votre réponse dans le sens ci-dessus constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, les assurances de ma très haute considération.

JANOS KATONA

Son Excellence Monsieur N. A. Robertson Haut Commissaire du Canada Canada House, Trafalgar Square Londres II

The Canadian High Commissioner for Canada to the United Kingdom to the Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary of Hungary to the United Kingdom

THE HIGH COMMISSIONER FOR CANADA LONDON

Semunited un serginoli el establicator polici establicator de March 8, 1956

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to your Note of this date concerning the supply of Canadian wheat to Hungary on a credit basis.

I have the honour to confirm, upon instructions from my Government, the terms of agreement set out in your Note, and that your Note and this reply shall constitute an Agreement between our two Governments.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

N. A. ROBERTSON

His Excellency Monsieur Janos Katona Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary

JANOS KATONA

Hungarian Legation London of the James as 001 and 01 and 0

II

Le Haut Commissaire du Canada au Royaume-Uni à l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Hongrie au Royaume-Uni

HAUT COMMISSARIAT DU CANADA LONDRES

Le 8 mars 1956

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note en date de ce jour concernant la fourniture à crédit de blé canadien à la Hongrie.

J'ai l'honneur de vous confirmer, sur les instructions de mon Gouvernement, les conditions d'accord énoncées dans votre Note, et de vous confirmer en outre que votre Note et la présente réponse constitueront un accord entre nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

N. A. ROBERTSON

Son Excellence Monsieur Janos Katona Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Hongrie Légation de Hongrie Londres LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A.E.
3 5036 20091543 0

Le Haut Commissaire de Canada en Royaume
et Ministre plénipotentiaire de Hongreeu

HAUT COMMISSARIAT DU CANADA

Le 8 mars 1956

MONSIEUR LE MYNTSTER,

J'ai l'honneur de me référer à voire Note en date de ce jour concernant la formiture à crédit de blé canadien à la Hongrie, des ou comments au seud I

J'ai l'honneur de vous confirmer, sur les instructions de mon Couvernement, les conditions d'accord énoncées dans votre Note, et de vous confirmer en outre que votre Note et la présente réponse constitueront un accord entre pas deux Gouvernements

N. A. ROBERTSON

Son Excellence Monsieur Janes Katena Envoyé extraordinaire et Ministre piénipotentiaire de Hongrie im

Légation de Hongrie



TREATY SERIES 1950 No. 3 RECUEIL DES TRAITES

ISAS

Exchange of Notes between Canada and Pinlano

Signed at Ottawa, Depember 19, 1955 and January 9, 1956

In force Cumary 9, 1956

ISAS

Echange de Notes entre le Canada et la Finjanes

et 9 janvier 1958

En vigueur le 9 jans

27% (45 1634112

